

COMPTE-RENDU DE RÉUNION Compte-rendu n° 75-91-01-2019 de la réunion de la C.R.A. de la Ligue Ile de France de Voile tenue le jeudi 31-01-2019 à la Ligue.

Membres de la CRA présents : Jean-Luc ALEPEE (JLA), Hervé CHASTEL (HC), Patrick Gondouin (PGO), Bernard JUBERT (BJ), Monique MANCHEZ (MM), Paule Marie POULOUIN (PMP), Patrick VILAIN (PV),

Membre de la CRA absent et excusé : Michel PACHOT (MP),

1. Approbation du dernier CR

Le compte-rendu n°75-91-09-2018 est approuvé.

Suite au point remonté par MM, il a été décidé d'utiliser la « procédure de silence » : si pas de remarque à une date fixée, le CR est considéré approuvé par l'ensemble des membres de la commission.

Le CR doit ensuite être transmis à Gérard Boucard pour publication sur le site internet de la ligue.

2. Informations Ligue

→ Disparition du CNDS : création de l'Agence Nationale du Sport.

Cet organisme est en cours d'organisation : on peut donc craindre pour l'année 2019 des difficultés budgétaires par un CNDS non présent.

→ AG de la Ligue : l'AG se déroulera le 16 février 2019 à Nautic Sèvres.

→ Finale de Ligue : cette finale se déroulera le week-end du 25-26 mai 2019 à Moisson-Lavacourt. HC précise que les 420 courront en grade 5A tandis que les autres courront en grade 5B sous RIR. Pour modifier le calendrier, PMP doit confirmer ces informations auprès de la commission sportive.

→ Stage ENV : le stage se déroulera du 28 avril au 4 mai.

Nombre de bateaux pour la Ligue : 25 optimist, 9 open bic. Chiffre non connu pour les doubles.

→ Jean luc Denecheau travaille à la mise en place d'un partenariat avec Décathlon Wagram : des prix attractifs pour des tenues Championnat de France, tenues techniques habitable... en contre-partie d'un retour sur la qualité de ces vêtements.

Lors de la dernière réunion de bureau de la ligue, HC a exprimé l'intérêt de la CRA pour ce partenariat pour les futures dotations de tenues arbitres.

3. Informations CCA

→ Démission du président de la CCA : Henri Bacchini assure l'intérim en attendant la nomination d'un nouveau président.

4. Nouvelle grille classement coureur (OSIRIS)

Voir le document en fin de CR.

5. Proposition de nomination aux fonctions d'arbitre régionale

Juliette ROUTIER est nommée juge régionale.

6. Point sur la formation régionale

- Le bilan d'avancement montre une grande disparité entre les stagiaires : 3 sont prêts à passer le test final, d'autres n'ont rien commencé. Ce bilan pointe la difficulté de l'e-learning.
- Pour les prochaines sessions, HC propose de faire 3 séances en présentiel espacées de 15 jours. Ces séances seront calées sur l'e-learning.
- JLA doit transmettre à HC le fichier de suivi : HC doit faire un mail aux stagiaires.

7. Formation de tuteurs et d'évaluateurs

HC propose de faire cette formation fin mars.

8. Séminaire des arbitres en 2019

HC confirme son organisation en 2019.

- Lieu : il faut trouver un hébergement gratuit
Les différents lieux évoqués : Enghien (mais problème de parking), Nautic Sèvres, Le Stade Français..).
PMP doit se renseigner pour les locaux de Mennecy.
PV doit se renseigner pour Montereau.
- Date : septembre ou fin de saison
- Repas : maximum 25€ par personne
- Budget non défini pour le moment

9. Formation commissaire aux résultats

Cette formation est à prévoir et sera dispensée en fonction des besoins exprimés par les clubs.

10. Désignation des arbitres de club – procédure 2019

- La CRA n'est plus responsable de la désignation des arbitres de club : ce sont aux présidents de club, via l'interface Club, de les désigner.
- La FFV efface la liste des arbitres de club au début de chaque année.

11. Questions diverses

- ➔ Désignation des arbitres sur les épreuves : premières désignations début février.
- ➔ Compte-rendu de régates grade 4 : ceux-ci sont à transmettre à la CCA, responsable des désignations (réponse collégiale de PV et HC).
- ➔ Durée du certificat médical : 3 ans (à condition de répondre « non » à toutes les questions du questionnaire de santé).
- ➔ Règlement sécurité eaux intérieures : doit être mis en œuvre par les clubs en appliquant les exemptions dérogatoires précisées par la FFVoile.
- ➔ Gazette : la CRA s'est engagée à produire un article pour chaque numéro de la Gazette. PGO doit rédiger le prochain.
- ➔ HC va nommer l'ensemble des membres de la CRA « commissaire aux résultats » prérequis pour l'installation de FREG 2019.

La séance est close à 20h45.

Le président de la CRA
Hervé CHASTEL

Secrétaire de séance
Paule-Marie POULOUIN

Classement National : Du nouveau pour les courses en OSIRIS

Recommandations :

L'identifiant numérique de chaque bateau a un rôle déterminant dans la gestion des informations

Les numéros de voile cohérents sont utilisés comme identifiants. On les trouve sur les contrats de jauge

Les bateaux DOIVENT être inscrits avec leur bon identifiant pour être reconnus et garder leurs points. S'ils doivent en porter un autre, il faut l'inscrire dans FREG dans la case identifiant 2

Les bateaux non reconnus (mauvais identifiants ou sans contrat de jauge valide le jour de l'épreuve) ont leurs points systématiquement passés a zéro, lors de l'arrivée des résultats à la Fédération. Les équipages et clubs concernés aussi.

Pour garder de la souplesse, des régularisations peuvent se faire après la course, pendant le mois qui suit. L'émission d'un contrat de jauge valide rétablit les points sans besoin d'un nouvel envoi de résultats. Un nouvel envoi de résultats amendés annule et remplace le calcul précédant si nécessaire car l'informatique centrale ne refait pas les classements si un rating a changé.

Dans les grade 3 et 4 seuls les contrats valides au jour du départ sont pris en compte sans correction ultérieure.

L'usage de classement bis continue pour accepter des cas spéciaux sans perturber les autres concurrents

A titre expérimental les effacements de points ne sont pas activés dans les régates 5C.

Classement National : Du nouveau pour les courses en OSIRIS

LES POINTS DANS LES REGATES OSIRIS :

RESUME DES DISPOSITIONS PRISES

	5C	5B	5A	4 et 3
Classement bis possible pour les cas particuliers	oui	oui	oui	non
Identifiant non reconnu ou reconnu sans contrat de jauge valide	toléré	Pas de points tant que pas régularisé	Pas de points tant que pas régularisé	NON ADMIS
Contrat de jauge régularisé dans les 30 jours après l'épreuve	conseillé	Retour des points automatique. Le renvoi d'un classement amendé est possible	Retour des points automatique. Le renvoi d'un classement amendé est possible	NON ADMIS
Points du premier entre 5 et 20 classés	50 quel que soit le nombre Y compris au delà de 20	35 à 140 (et 140 au delà de 20)	50 à 200 (et 200 au delà de 20)	65 à 260 en GR 4 75 à 300 en GR 3
Points du dernier classé quel que soient le nombre de classés	3	7	10	13 en GR 4 15 en GR 3
Points des autres	Répartis linéairement selon la place, entre les points du premier et ceux du dernier			
Nombre de perf gardées	5 meilleures	5 meilleures	5 meilleures	2 en GR 4 1 en GR 3

DELEGUES REGIONAUX OSIRIS

Les délégués régionaux OSIRIS reçoivent automatiquement une copie des classements envoyés par les clubs. Leur mission de validation sera simplifiée par ces dispositions. Ils restent les interlocuteurs de référence des clubs pour les aider à accueillir de nouveaux pratiquants et aider à les intégrer. Ils représentent l'autorité de la classe OSIRIS dans leur secteur pour traiter les demandes de contrat standard et travailler en concertation avec les clubs sur la cohérence des informations échangées.